

RÈGLEMENT NO. 2017-097

RÈGLEMENT 2017-097 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NO. 2013-059 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS VISANT LES INFRACTIONS COMMISES PAR LES ENTREPRENEURS.

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à des modifications au règlement de permis et certificats 2013-059 afin de préciser certaines dispositions ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une session du conseil municipal, tenue le 8 mai 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu unanimement que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 8

2.1.- Le texte du paragraphe f) de l'article 8 du règlement de permis et certificats 2013-059 est remplacé par le texte qui suit :

« f) Lorsque l'autorité compétente constate une contravention à une ou plusieurs dispositions des règlements d'urbanisme dont il a l'administration et l'application, elle doit émettre un avis d'infraction par écrit. L'avis peut être donné par courrier recommandé, par courrier régulier, par huissier ou en main propre au propriétaire, à son représentant, à l'occupant ou à la personne qui exécute des travaux en contravention. Lorsque l'avis n'est pas remis directement au propriétaire, une copie de celle-ci doit lui être envoyée par les mêmes moyens. »

2.2.- Le texte du paragraphe d) de l'article 15 du règlement de permis et certificats 2013-059 est remplacé par le texte qui suit :

« d) l'emploi du terme «quiconque» désigne toute personne morale ou physique, et inclut, notamment, tout propriétaire d'immeuble, ses représentants, les entrepreneurs et les employés de ces-derniers effectuant des travaux pour le compte d'un propriétaire d'immeubles. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Kenneth G. Hague
Maire

Martin Paul Gélinas
Directeur général /
Secrétaire-trésorier *par intérim*

Avis de motion : 8 mai 2017
Adoption du règlement : 12 juin 2017
Avis public :
Entrée en vigueur :